

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS est par la présente donné que le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogations mineures au *Règlement de zonage 1101* et au *Règlement de lotissement 1103*, lors de la séance ordinaire qui aura lieu le **16 août 2022** à la salle du conseil située au 1580, chemin du Fer-à-Cheval à Sainte-Julie à 19 h 30. Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes.

DEMANDE N° 22-04 : 800, rue du Ponceau – Zone H-164

Cette demande a pour but d'autoriser :

- La présence d'une ouverture (fenêtre) à 0,6 mètre de la limite latérale droite du lot, plutôt que deux mètres tel que prescrit à l'article 11.1.5.1 du *Règlement de zonage 1101*.

Cet immeuble porte le numéro de lot 5 544 331 du Cadastre du Québec.

DEMANDE N° 22-05 : 501, avenue des Bâtisseurs (Boucle F – Vilamo) – Zone A-804

Cette demande a pour but d'autoriser :

- L'aménagement d'axes d'intersection de voies de circulation locale donnant sur une même voie de circulation collectrice dont la distance entre les deux accès du côté de l'avenue des Bâtisseurs est de 42 mètres, plutôt que 60 mètres, comme prescrit à l'article 3.7.1.2 du *Règlement de lotissement 1103* en vigueur.

Cet immeuble porte le numéro de lot 5 980 769 du Cadastre du Québec.

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

DONNÉ À SAINTE-JULIE, ce 26 juillet 2022.

La greffière de la Ville,

Nathalie Deschesnes
Avocate